

RCS : ROMANS  
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00708  
Numéro SIREN : 793 624 438  
Nom ou dénomination : ANGELYS

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013471

# Comptes Annuels

2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

SARL ANGELYS

CERTIFIÉ CONFORME



## AUDIT COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes  
inscrite au tableau de l'ordre de LYON

84500

BOLLENE

Tel. 04.90.30.34.00

Fax. 04.90.30.34.09

Courriel. [acfa@EUREXSUD-RA.COM](mailto:acfa@EUREXSUD-RA.COM)

Web. [www.eurexsud-ra.com](http://www.eurexsud-ra.com)

 MOLLIER Laurent

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	65 000		65 000	65 000
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>65 000</b>		<b>65 000</b>	<b>65 000</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	240		240	220
<b>Divers</b>				
Disponibilités	84 181		84 181	56 062
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>84 421</b>		<b>84 421</b>	<b>56 282</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>149 421</b>		<b>149 421</b>	<b>121 282</b>

## Bilan

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Réserve légale	718	718
Autres réserves	17 065	7 301
Report à nouveau	57 624	57 624
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>62 142</b>	<b>39 765</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>142 549</b>	<b>110 407</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Découverts et concours bancaires	76	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	76	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	235	7 805
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440	1 320
Etat, Impôts sur les bénéfices	397	1 022
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 724	728
Dettes fiscales et sociales	5 121	1 750
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 871</b>	<b>10 875</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>149 421</b>	<b>121 282</b>



## Compte de Résultat

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Production vendue	98 000	100,00	78 000	100,00	20 000	25,64
Autres produits						-100,00
<b>Total</b>	<b>98 000</b>	<b>100,00</b>	<b>78 000</b>	<b>100,00</b>	<b>20 000</b>	<b>25,64</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Autres achats & charges externes	1 794	1,83	1 503	1,93	292	19,41
<b>Total</b>	<b>1 794</b>	<b>1,83</b>	<b>1 503</b>	<b>1,93</b>	<b>292</b>	<b>19,41</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>96 206</b>	<b>98,17</b>	<b>76 497</b>	<b>98,07</b>	<b>19 708</b>	<b>25,76</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	4 342	4,43	2 848	3,65	1 494	52,46
Salaires et Traitements	42 000	42,86	42 000	53,85		
Charges sociales	46 812	47,77	25 649	32,88	21 163	82,51
Autres charges	1				1	
<b>Total</b>	<b>93 156</b>	<b>95,06</b>	<b>70 497</b>	<b>90,38</b>	<b>22 659</b>	<b>32,14</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 050</b>	<b>3,11</b>	<b>6 000</b>	<b>7,69</b>	<b>-2 950</b>	<b>-49,17</b>
Produits financiers	60 000	61,22	35 000	44,87	25 000	71,43
Charges financières			24	0,03	-24	-100,00
<b>Résultat financier</b>	<b>60 000</b>	<b>61,22</b>	<b>34 976</b>	<b>44,84</b>	<b>25 024</b>	<b>71,54</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>63 050</b>	<b>64,34</b>	<b>40 977</b>	<b>52,53</b>	<b>22 074</b>	<b>53,87</b>
Charges exceptionnelles			190	0,24	-190	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>-190</b>	<b>-0,24</b>	<b>190</b>	<b>-100,00</b>
Impôts sur les bénéfices	908	0,93	1 022	1,31	-114	-11,15
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>62 142</b>	<b>63,41</b>	<b>39 765</b>	<b>50,98</b>	<b>22 378</b>	<b>56,28</b>

**Comptes Annuels**

**2022**

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Comptes Annuels - Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ANGELYS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 149 421 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 62 142 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/09/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	65 000			65 000
<b>Total</b>	<b>65 000</b>			<b>65 000</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>				
<b>ACTIF NET</b>				<b>65 000</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 240 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	240	240	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>240</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 871 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	76	76		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440	1 440		
Dettes fiscales et sociales	5 121	5 121		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	235	235		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>6 871</b>	<b>6 871</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	235			

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 440
Concours bancaires - intérêts couru	76
<b>Total</b>	<b>1 516</b>

**ANGELYS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 410 CHE DE SOMMELONGE,**  
**26290 DONZERE**  
**793 624 438 RCS ROMANS SUR ISERE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 27 SEPTEMBRE 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 62 142,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	62 142,03 euros
Prélèvement sur le compte « report à nouveau »	22 857,97 euros
A titre de dividendes Soit 170 euros par action	85 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 85 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :

55 000 euros, soit 110 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 55 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 :

25 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

30 000 euros, soit 60 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 septembre 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Signature du Président



certifié conforme